



Office national du film du Canada

2019-2020

Rapport financier trimestriel se terminant le 31 décembre 2019

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2019

1. Introduction

L'Office national du film (ONF) a été créé en vertu d'une loi du Parlement en 1939. Organisme fédéral relevant du portefeuille de Patrimoine canadien, l'ONF a pour mandat de produire et de distribuer des œuvres audiovisuelles originales et innovatrices de manière à faire connaître aux Canadiens et aux autres nations les valeurs et les points de vue canadiens ainsi que les questions d'intérêt pour la population. L'ONF sert la population canadienne en produisant et en rendant accessible partout au pays et sur toutes les plateformes du contenu riche et diversifié qui reflète le profil démographique en évolution rapide du pays, et qui ne pourrait être produit autrement. Une description sommaire des activités de l'agence pour l'exercice en cours se retrouve dans la [Partie II du Budget des dépenses](#).

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction, tel que l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le *Budget principal des dépenses*.

Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit externe ou d'un examen.

2. Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel est préparé par la direction, au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'agence accordées par le Parlement et utilisées par l'agence, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires pour l'exercice financier 2019-2020. Ce rapport trimestriel est préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement du Canada ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de la Loi de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

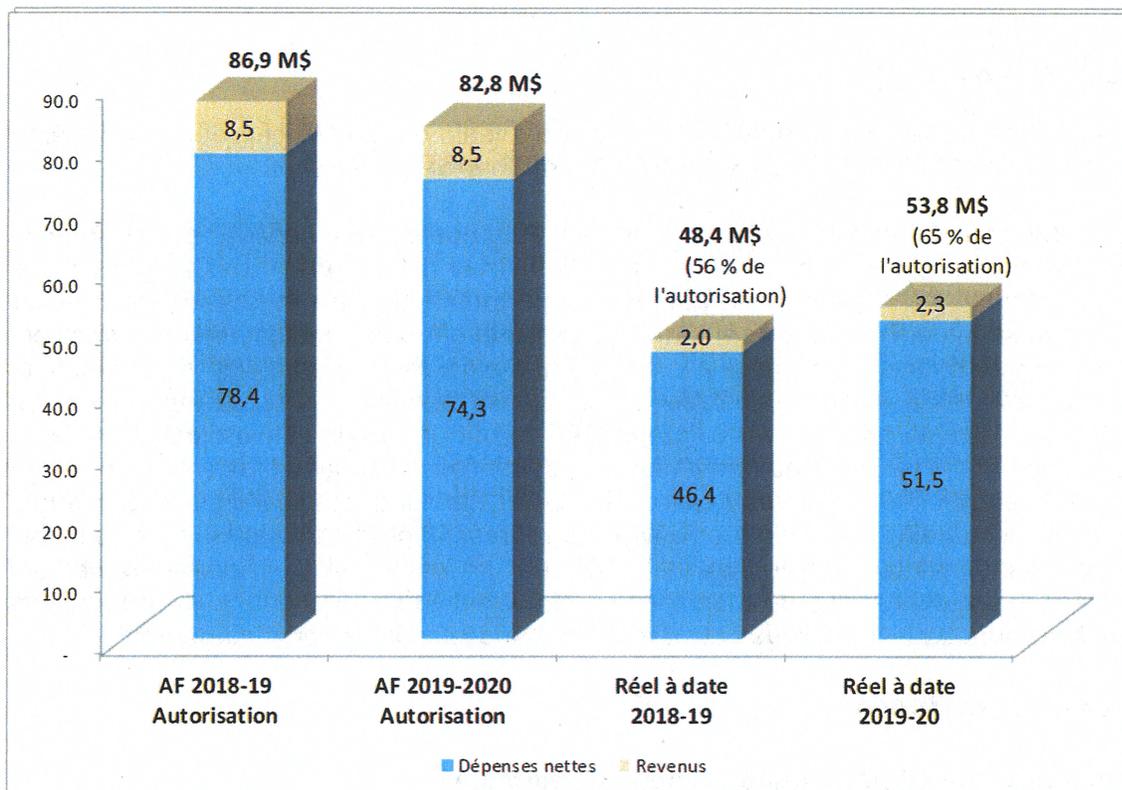
Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

L'ONF emploie la méthode de la comptabilité d'exercice intégral pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2019

3. Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

La présente section met en évidence les principaux éléments qui ont contribué aux variations des dépenses prévues et réelles et des revenus prévus et gagnés pour la période terminée le 31 décembre 2019.



Le tableau ci-dessus présente les autorisations totales disponibles au sein de l'ONF pour l'exercice financier 2019-2020 avec un total de dépenses brutes prévues de 82,8 millions de dollars incluant une autorisation de 6,4 millions pour le financement des frais liés au déménagement du quartier général de l'ONF.

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2019

Le Tableau 2 à la page 7, présente les dépenses et les revenus du troisième trimestre 2019-2020, dont voici le survol des principaux éléments à noter :

Variation des revenus :

Les revenus enregistrés durant ce troisième trimestre 2019-20 s'élèvent à 1,0 M\$, pour un cumulatif montrant une augmentation de 0,3 M\$ par rapport à la même période de l'année précédente.

Variation des dépenses

Les dépenses brutes du 3^e trimestre 2019-2020 ont augmenté de 2,9 M\$ par rapport au même trimestre de l'exercice 2018-2019 et se situent à 19,7 millions de dollars.

Les variations proviennent principalement des dépenses du personnel, services professionnels et spéciaux, location, acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages et des acquisitions de machines et matériel. Les dépenses du personnel, qui montrent une progression de 5% par rapport au cumulatif à la même date l'an dernier, s'explique par des augmentations d'échelons, des révisions salariales suite à l'exercice sur l'équité des emplois et des nouvelles embauches. La diminution des services professionnels et spéciaux s'explique principalement par les honoraires de consultation en lien avec le projet SAP et par un projet d'envergure (*L'école de l'océan*) déployés en 2018-2019. L'augmentation des dépenses de location provient de la charge de loyer des nouveaux locaux du bureau central de l'ONF (Balmoral) et la salle de conservation. Les acquisitions de terrains, bâtiments et ouvrages représentent la facturation à ce jour des aménagements dans les nouveaux locaux de l'ONF par *Services Publics et Approvisionnement Canada* (SPAC). Les acquisitions de machines et de matériel ont augmenté suite aux achats d'équipements informatique, techniques et de mobilier dans le cadre du déménagement.

4. Risques et incertitudes

Nécessité d'innover et de poursuivre le virage numérique

L'ONF se doit d'être un milieu propice à l'innovation technologique et cinématographique, tant sur la scène nationale qu'internationale. L'ONF a investi à même ses fonds courants d'opération dans plusieurs initiatives du virage numérique telles que le Plan de numérisation, l'Espace de visionnage en ligne ONF.ca, le Système de gestion des actifs média, les productions interactives et les flux de production numériques.

Cependant, depuis plusieurs années, la multiplication des plateformes de diffusion numériques et l'élargissement de l'accessibilité aux contenus audiovisuels continuent de bouleverser les modèles d'affaires et d'avoir de profondes répercussions sur les activités de l'ONF. L'ONF doit sans cesse s'adapter et innover dans les façons de produire ses œuvres audiovisuelles, de les promouvoir et de les rendre accessibles aux différents auditoires. Pour s'adapter à cet environnement en constante transformation, l'ONF dispose d'une expertise et d'un plan technologique solides, en plus d'avoir amorcé un changement fondamental de ses façons de produire, conserver et diffuser son contenu. Le besoin d'innover requiert une infrastructure flexible, à la fine pointe de la technologie, qui puisse soutenir les formats émergents de production

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2019

et de diffusion. À l'ère du numérique, l'évolution des technologies a beaucoup augmenté et il y a un risque que nous ne puissions pas rester à la fine pointe de la technologie si des investissements majeurs ne sont pas encourus en temps opportun.

Pressions financières et opérationnelles

L'ONF a connu une érosion constante de ses moyens financiers et de son pouvoir d'achat ces dernières années. Les investissements considérables qui ont été faits pour soutenir sa stratégie de transformation numérique, les dépenses supplémentaires reliées aux déménagements de ses bureaux et les coûts d'adaptation aux nouveaux modèles d'affaires ont résulté en d'importantes pressions financières et opérationnelles. Ces éléments continuent d'avoir un impact sur la capacité financière de l'organisation.

Inadéquation entre la capacité organisationnelle et le volume de travail

Ce risque demeure constant au sein de l'ONF depuis quelque temps. Il découle de l'envergure de nombreux projets entrepris dont le déménagement du quartier général et des réductions d'effectifs réalisées au cours des dernières années.

5. Changements importants liés aux opérations, au personnel et aux programmes

Le déménagement du bureau central ainsi que de la salle de conservation de l'ONF, qui se poursuivra jusqu'en avril 2020, représente une transformation majeure du mode de fonctionnement de la plupart des employés de l'ONF. Plusieurs chantiers de travail chapeautés par un comité de transition ont été mis en place lors des deux dernières années afin d'assurer une bonne gestion des changements qui sont anticipés. Les groupes de travail poursuivront leurs mandats jusqu'à ce que le déménagement soit complété.

Le départ du directeur général, création et innovation ainsi que 3 directeurs exécutifs a nécessité plusieurs ajustements au sein de l'organisation. Une réorganisation est en cours afin de positionner l'organisation pour livrer son mandat dans le contexte de son plan stratégique (2020-2023) en voie de développement.

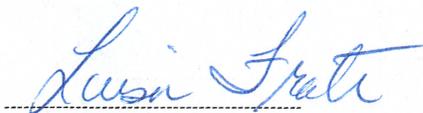
Approuvé par :



Claude Joli-Cœur
Commissaire du Gouvernement
à la cinématographie et Président de
L'Office national du film

Montréal, Canada

Le 28 février 2020



Luisa Frate CPA, CA
Directrice générale, Finances,
opérations et technologie
(Dirigeante principale des finances)

Montréal, Canada

Le 28 février 2020

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2019

Tableau 1 : État des autorisations (non audité)

	Exercice 2019-2020			Exercice 2018-2019		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
(dollars)						
Crédit 1 - Dépenses nettes de fonctionnement	74 321 100	18 686 886	51 460 093	78 431 673	15 555 253	46 436 071
Autorisations budgétaires totales	74 321 100	18 686 886	51 460 093	78 431 673	15 555 253	46 436 071
Autorisations totales	74 321 100	18 686 886	51 460 093	78 431 673	15 555 253	46 436 071

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

**Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2019**

Tableau 2 : Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non audité)

	Exercice 2019-2020			Exercice 2018-2019		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020*	Dépenses durant le trimestre terminé le 31 décembre 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019 *	Dépenses durant le trimestre terminé le 31 décembre 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
Personnel	44 571 411	11 084 732	31 671 720	39 976 279	10 116 463	30 099 629
Transports et communications	3 212 902	785 281	1 946 014	4 564 751	708 850	1 995 695
Information	1 744 019	385 102	948 023	647 233	420 862	968 586
Services professionnels et spéciaux	13 772 735	2 905 961	7 179 515	13 828 660	3 518 620	8 326 443
Location	9 181 725	2 307 064	5 248 360	7 178 903	1 761 491	4 349 316
Services de réparation et d'entretien	1 359 966	227	406 375	1 958 852	16 505	452 208
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 556 065	130 466	354 960	2 047 159	73 764	233 300
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	6 443 000	1 223 658	3,441,167	12 755 000	36 611	1 113 232
Acquisition de machines et de matériel	800 595	863 477	2 535 432	2 875 585	176 258	849 420
Autres subventions et paiements	131 128	6 735	10 362	1 051 697	11 204	14 177
Dépenses budgétaires brutes totales	82 773 546	19 692 703	53 741 928	86 884 119	16 840 628	48 402 006
Moins les revenus affectés aux dépenses :						
Recettes à valoir sur le crédit	8 452 446	1 005 817	2 281 835	8 452 446	1 285 375	1 965 935
Total des revenus affectés aux dépenses	8 452 446	1 005 817	2 281 835	8 452 446	1 285 375	1 965 935
Dépenses budgétaires nettes totales	74 321 100	18 686 886	51 460 093	78 431 673	15 555 253	46 436 071

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.